

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 21 Novembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20241127-DCM2024-41-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2024  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 6  
Nombre de votants : 6  
Date de convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 14H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre  
Absents Excusés : Sophie Verney Alizée Desmet,  
Procurations : NEANT  
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2024-41: Tarifs et fonctionnement des photocopies en mairie**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L311-9 et R311-11 ;  
Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- la possibilité pour les usagers de demander à ce que des photocopies payantes soient réalisées pour leur intérêt personnel,
- que seuls l'agent d'accueil ou la secrétaire générale sont habilités à réaliser des photocopies,
- que ces photocopies sont réalisées à **titre exceptionnel de dépannage et pour un nombre restreint**, et dans le respect du secteur concurrentiel privé,
- que le code des relations entre le public et l'administration précise en son article R 311-11 que les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur et que leur paiement préalable peut également être exigé.

Le Maire propose les tarifs suivants :

PUBLIC	A4 RECTO NOIR ET BLANC	A4 RECTO COULEUR	A3 RECTO NOIR ET BLANC	A3 RECTO COULEUR
PARTICULIERS	0,10 €	0,40 €	0,20 €	0,50 €
ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE A ESTAVAR	10 GRATUITES PAR AN		5 GRATUITES PAR AN	
DEMANDEUR D'EMPLOI SUR JUSTIFICATIF	GRATUITE POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE D'EMPLOI			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'APPROUVER le fonctionnement et les tarifs des photocopies figurant au tableau ci-dessus.
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,  
Laurent LEYGUE

